

Tunis le 02 Mai 2012

**A : Monsieur le Président de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.**

**Objet : Projet des résolutions à adopter lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 Mai 2012 :**

En application des dispositions de l'article 03 de la loi N°94 -117 du 14 Novembre 1994, veuillez trouver ci-joint pour approbation, le projet des résolutions à adopter lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 23 Mai 2012 à 10 heures à l'Institut arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)

**Résolution 1<sup>ère</sup>:**

Après avoir entendu lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le dit rapport.

**Résolution 2<sup>ème</sup>:**

Après avoir entendu lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des dits rapports.

**Résolution 3<sup>ème</sup>:**

Après avoir entendu lecture du rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2011.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter un montant de 1,2 MD en réserves non distribuables à prélever sur la prime d'émission.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales, approuve sans aucune réserve lesdites conventions, telles qu'elles ont été autorisées par le Conseil d'Administration.

**Résolution 4<sup>ème</sup>:**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2011, s'élevant à 428 618,271 DT (quatre cent vingt huit mille six cent dix huit dinars deux cent soixante et onze millimes) comme suit :

Résultat 2011	428 618,271
Report à nouveau	430 482,080
Résultat disponible	859 100,351
Réserves légales	42 955,018
Bénéfices distribuables	816 333,434
Dividende	208 333,400
Report à nouveau	608 000,034

Soit la distribution de 100 millimes de dividende par action, correspondant à 10% du nominal de l'action.

**Résolution 5<sup>ème</sup>:**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2011 à mille (1 000,000) dinars net d'impôts par administrateur.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
ARRÊTÉE  
767  
Date : 13 Mai 2012  
Dest : DR

- BÉJA**  
Av. Habib Bourguiba  
Imm. CTAMA, 1<sup>er</sup> étage,  
3000 Béja  
T 8 45 66 66
- MENZAH 4**  
Rue Ibn Bassam,  
Menzah 4,  
2004 Tunis  
T 1 23 20 00
- MONTPLAISIR**  
v. Kheireddine Pacha,  
Macha centre 1<sup>er</sup> étage,  
073 Tunis  
T 1 14 23 00
- FAX 1**  
v. 7 Novembre, Imm.  
Armi, 4<sup>ème</sup> étage,  
327 Sfax  
T 49 07 00
- FAX 2**  
e. Gremda Km 0,2,  
Imm. Médina Center 2,  
Magasin n°7,  
27 Sfax  
T 40 70 09
- SUSSE**  
Rue Léopold Senghor,  
s. Wifek, 1<sup>er</sup> étage,  
pt. B14  
300 Sousse  
T 21 32 13
- FSA**  
Cale n°32, Cité Chérif  
Centre ville  
300 Gafsa  
T 22 72 27

## Résolution 6<sup>ème</sup>:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration de la société «HEXABYTE» au titre de l'exercice 2011.

## Résolution 7<sup>ème</sup>:

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à intervenir sur le marché boursier en vue de réguler le cours de l'action HEXABYTE et ce conformément aux dispositions de la loi 94-117 du 14/11/1994, portant réorganisation du marché financier tel que modifié par les textes subséquents. Cette autorisation est donnée pour une période de trois ans soit jusqu'à la tenue de l'AGO qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2014. L'Assemblée Générale Ordinaire donne plein pouvoir au Conseil de fixer les caractéristiques du programme de rachat d'actions propres.

## Résolution 8<sup>ème</sup>:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, dans le cadre de régularisation de la composition du comité permanent d'Audit, de nommer M. Aïssa Hidoussi en tant que 3<sup>ème</sup> membre de ce comité.

## Résolution 9<sup>ème</sup>:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer M/Mme-----, en qualité d'administrateur représentant des détenteurs d'actions émises dans le cadre de l'opération d'Offre à Prix Ferme lancée par la société HEXABYTE pour une période de trois ans couvrant les exercices de 2012 à 2014.

## Résolution 10<sup>ème</sup>:

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer Mme Inès Zalila, en qualité d'administrateur pour une période de trois ans couvrant les exercices de 2012 à 2014.

## Résolution 11<sup>ème</sup>:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de rectifier comme suit la 9<sup>ème</sup> résolution de l'AGO du 31/05/2011 qui n'était pas conforme à la législation en vigueur (utilisation du mot cooptation au lieu de nomination).

« Nouvelle formulation de la 9ème résolution de l'AGO du 31/05/2011

### **BÉJA**

Av. Habib Bourguiba  
Imm. CTAMA, 1<sup>er</sup> étage,  
9000 Béja  
78 45 66 66

### **MENZAH 4**

4, Rue Ibn Bassem,  
Menzah 4,  
1004 Tunis  
71 23 20 00

### **MONTPLAISIR**

Av. Kheirredine Pacha  
Pacha centre 1<sup>er</sup> étage,  
1073 Tunis  
71 14 23 00

### **SFAX 1**

Av. 7 Novembre, Imm.  
Rami, 4<sup>ème</sup> étage,  
3027 Sfax  
74 49 07 00

### **SFAX 2**

Rte. Gremda Km 0,2,  
Imm. Médina Center  
Magasin n°7,  
3027 Sfax  
74 40 70 09

### **SOUSSE**

31 Rue Léopold Senghor,  
Rés. Wifek, 1<sup>er</sup> étage,  
Appt. B14  
4000 Sousse  
73 21 32 13

### **GAFSA**

Local n°32, Cité Chérif  
Centre ville  
2100 Gafsa  
76 22 72 27

L'assemblée approuve la nomination des trois nouveaux administrateurs suivants pour une période de trois ans (2010 à 2012) :

- Monsieur Ahmed ATTIA, représentant de la société d'investissement à capital risque «CHALLENGES S.I.C.A.R.» ;
- Madame Afef Ben Mansour, représentante de la société de gestion du Fonds Commun de Placement à Risque «Tunisian Development Fund» ;

Monsieur Morsy DIMASSI, représentant de la société de gestion du Fonds Commun de Placement à Risque «A.T.I.D FUND (I)».

## Résolution 12<sup>ème</sup>:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner pouvoir à Monsieur Naceur Hidoussi, Directeur Général de la société ou à son représentant pour accomplir les formalités juridiques d'usage d'enregistrement et de publication.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

En attente de votre validation, veuillez agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.

Naceur Hidoussi

